

15ème législature

Question N° : 15659	De M. Patrice Anato (La République en Marche - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement	Tête d'analyse > Génocides du XXe siècle dans l'enseignement scolaire	Analyse > Génocides du XXe siècle dans l'enseignement scolaire.
Question publiée au JO le : 01/01/2019 Réponse publiée au JO le : 16/04/2019 page : 3621		

Texte de la question

M. Patrice Anato alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la méconnaissance par une partie de la jeunesse française de l'existence des génocides du XXe siècle. Selon un sondage réalisé par l'IFOP, en partenariat avec la délégation interministérielle contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), la Fondation européenne d'études progressistes (FEPS) et l'antenne française de l'American Jewish Committee, 19 % des sondés âgés de 18 à 34 ans n'auraient jamais entendu parler du génocide des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, la Shoah. Or ce même sondage démontre que pour 85 % des Français, il est important d'enseigner la Shoah aux jeunes générations afin d'éviter que cela ne se reproduise. Le directeur de l'Observatoire de l'éducation de la Fondation Jean Jaurès rappelle qu'au cours de sa scolarité, un élève est censé rencontrer trois fois l'histoire du génocide des juifs : en primaire (CM2), au collège (troisième) et au lycée (première). Cette constatation est d'autant plus préoccupante que le même sondage IFOP rappelle que 58 % des Français comprennent le ressenti des personnes juives se sentant en danger en France. En novembre 2018, le Premier ministre avait annoncé une augmentation de 69 % des actes antisémites sur les neuf premiers mois de l'année. La mémoire de la Shoah et plus généralement des génocides du XXe siècle est à la fois une question de transmission et de mémoire. En conséquence de quoi, il lui demande bien vouloir préciser quelle est son action de contre l'antisémitisme et le racisme en milieu scolaire et concernant la transmission du savoir relatif à la Shoah et aux génocides du XXe siècle plus généralement.

Texte de la réponse

Présenté par le Premier ministre le 19 mars 2018 et piloté par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2018-2020) prolonge et renforce la mobilisation de l'éducation nationale engagée avec le plan interministériel 2015-2017, notamment dans le champ de l'éducation et de la formation. L'axe 2 du plan, intitulé « Éduquer contre les préjugés », vise à améliorer les réponses de l'institution et à développer les ressources consacrées à l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme tout en renforçant les politiques mémorielles. Pour améliorer l'accompagnement des équipes éducatives, une équipe nationale de réaction, qui réunit l'ensemble des directions du ministère, a été mise en place pour apporter un soutien opérationnel aux équipes académiques « Valeurs de la République », dont les compétences en matière d'atteinte à la laïcité ont été élargies aux questions de racisme et d'antisémitisme. Placées sous l'autorité du recteur d'académie, ces équipes sont chargées de prévenir et

lutter contre les atteintes racistes et antisémites par des interventions et des réponses concrètes aux établissements et aux équipes pédagogiques. Un formulaire en ligne « Valeurs de la République » permet par ailleurs à tous les personnels de l'éducation nationale de faire part d'une situation de racisme ou d'antisémitisme dont ils ont été témoins ou dont ils estiment être victimes. Dans ce cadre institutionnel renforcé, l'action du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse contre l'antisémitisme et le racisme en milieu scolaire et en faveur de la transmission du savoir relatif à la Shoah et aux génocides du XXe siècle se décline dans de nombreuses pratiques dans les classes et en formation. - Racisme et antisémitisme sont des points importants des programmes d'enseignement moral et civique et d'histoire : L'éducation à la prise de conscience et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sont des thèmes importants des programmes d'enseignement moral et civique. Au cycle 2, la question des racismes est d'abord traitée dans le thème le respect d'autrui. Le respect des autres dans leur diversité passe par la conscience de la diversité des croyances et des convictions et des atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement, etc.). Dans le thème « construire une culture civique », les préjugés et les stéréotypes sont étudiés pour « construire l'esprit critique ». Au cycle 3, les élèves abordent à nouveau le racisme et l'antisémitisme dans le thème « respecter autrui » décliné cette fois autour du respect des différences et des préjugés et les stéréotypes, à travers les atteintes à la personne d'autrui, le respect de la diversité des croyances et des convictions et des situations de racisme et d'antisémitisme. Dans le thème « Acquérir et partager les valeurs de la République », les élèves définissent l'égalité en droit et la notion de discrimination. Au lycée, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie sont explicitement cités dans l'axe 2 du programme de seconde intitulé « Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat ». Le harcèlement et la persécution sur internet sont des objets d'étude. En première, ces sujets sont abordés sous l'angle du complotisme et du révisionnisme, deux objets d'étude de l'axe 1 du programme, « le lien social et ses fragilités ». Dans les programmes d'histoire, au cycle 3, les génocides juifs et tziganes sont abordés pour la première fois en CM2 dans le thème 3 : « La France, des guerres mondiales à l'Union européenne ». Au cycle 4, en troisième, deux parties abordent les questions de l'antisémitisme et du génocide juif. Dans le thème 1, « L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) », une première réflexion est menée sur la montée de l'antisémitisme dans l'étude des « Démocraties fragilisées et expériences totalitaires dans l'Europe de l'entre-deux guerres » et l'appréhension du phénomène concentrationnaire dans la partie consacrée à « La Deuxième Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement ». Au lycée général et technologique, le génocide arménien est étudié en première dans le chapitre 2 du thème 4, « La Première Guerre mondiale : le suicide de l'Europe et la fin des empires européens ». Il est également au programme des premières technologiques. La structuration de l'antisémitisme autour de l'affaire Dreyfus est étudiée dans le thème consacré à la IIIe République. Dans le programme de spécialité, deux axes abordent l'antisémitisme : l'axe 2 « Liberté ou contrôle de l'information », issu du thème 4 « s'informer : un regard critique sur les sources et modes de communication : l'information dépendante de l'opinion ? », analyse les liens entre l'affaire Dreyfus et la presse. L'objet de travail conclusif intitulé « L'information à l'heure d'Internet - Les théories du complot : comment trouvent-elles une nouvelle jeunesse sur Internet ? » permet également de revenir sur les grands traits de l'antisémitisme contemporain. Au lycée professionnel, le génocide est étudié dans la question 4 du programme de première, « De l'État français à la IVe République », avec une étude spécifique sur la rafle du Vel' d'Hiv. - Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse mobilise de nombreuses classes autour d'actions éducatives d'envergure : La sensibilisation des élèves à l'histoire de la Shoah et ses aspects mémoriels se fait également par le biais d'actions éducatives revêtant des formes diverses. Ainsi, chaque année, la communauté éducative est encouragée à se mobiliser à l'occasion de la journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité impliquant la mise à disposition de nombreuses ressources (ouvrages, documents audiovisuels, supports multimédia...) pour les élèves du CM2 à la terminale et la tenue de projets très variés dans les écoles et les établissements (rencontres, conférences, débats autour d'un film, d'une exposition ou d'une représentation théâtrale, etc.). Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse organise chaque année, avec ses partenaires (dont les principales fondations mémorielles), le Concours national de la Résistance et de la Déportation, concours scolaire le plus fédérateur (47 300 collégiens et lycéens en 2018) qui suscite depuis près de 60 ans l'intervention dans les classes d'anciens résistants et d'anciens déportés ainsi que d'associations mémorielles. Enfin, un partenariat très étroit entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse avec des acteurs mémoriels tels que le Mémorial de la Shoah, à Paris, ou le Camp des Milles, à Aix-en-Provence, permet la



visite de plus de 100 000 élèves par an sur ces lieux de mémoire, la formation continue annuelle de plus de 10 000 enseignants ainsi que l'organisation de voyages scolaires vers les anciens camps d'extermination nazis réunissant plus de 5 000 participants par an. - La « semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme », qui se déroulera cette année du 18 au 24 mars 2019, est un temps fort de la mobilisation contre le racisme et l'antisémitisme. Elle associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique, dont les parents d'élèves et les personnels des établissements scolaires, les organisations étudiantes et lycéennes, ainsi que les associations complémentaires de l'éducation. - De nombreuses ressources institutionnelles sont à la disposition des enseignants, des formateurs et des cadres en académie : Le ministère, conjointement avec la DILCRAH et Réseau-Canopé, a développé depuis 2015 une plate-forme de ressources intitulée « Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme », qui propose à la fois des éclairages scientifiques et des analyses de questions faisant débat dans la société et pouvant susciter de questions d'élèves (par exemple « racisme et antisémitisme », « le racisme, la liberté d'expression et la loi », « la concurrence mémorielle » ou encore « la science et le racisme »), des pistes pédagogiques et une banque de ressources, ainsi que des pistes de travail avec les principaux partenaires de l'éducation nationale. Ce portail propose par ailleurs le contenu d'un MOOC de la Fondation Maison des sciences de l'homme, intitulé « Le racisme et l'antisémitisme ». À l'usage des équipes académiques « Valeurs de la République » et de tout personnel, un mémento intitulé « lutter contre le racisme et l'antisémitisme, des pistes pour agir à l'école » a été mis en ligne sur le portail Eduscol et propose des éléments de cadrage, des clarifications juridiques, des pistes d'action et des ressources pédagogiques. - Des partenariats renforcent l'action du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'appuie enfin sur de nombreux partenaires, notamment associatifs, comme la Ligue des droits de l'homme, la LICRA, le MRAP, SOS Racisme ou encore le collectif Coexist, qui fournissent des ressources et proposent des actions dans les classes pour lutter contre les préjugés. Depuis 2018, la prévention des discriminations est inscrite comme une des priorités pour l'attribution des financements aux associations et institutions partenaires, dont le Mémorial de la Shoah, la maison des enfants d'Izieu ou encore le Camp des Milles font partie.